

Lieux de convivialité et de mixité sociale, les jardins partagés participent à se réapproprier de nouveaux espaces extérieurs de rencontre, dans une démarche de valorisation durable de la ville. Le processus de création, plus complexe qu'il n'y paraît, répond à plusieurs étapes pour s'adapter aux besoins des acteurs et garantir la pérennité du jardin.

CHIFFRES CLÉS

- 24 jardins partagés sur Toulouse
- 17 hors Toulouse
- Sur une superficie totale d'un peu plus de 8 hectares

Des jardins partagés par les habitants

Un jardin partagé est un jardin conçu, géré et animé collectivement par les habitants d'un immeuble, d'un quartier ou d'un village; selon les choix retenus, il peut y avoir des parcelles cultivées individuellement. Ils sont ouverts à tous, jardinés suivant des pratiques respectueuses de l'environnement.

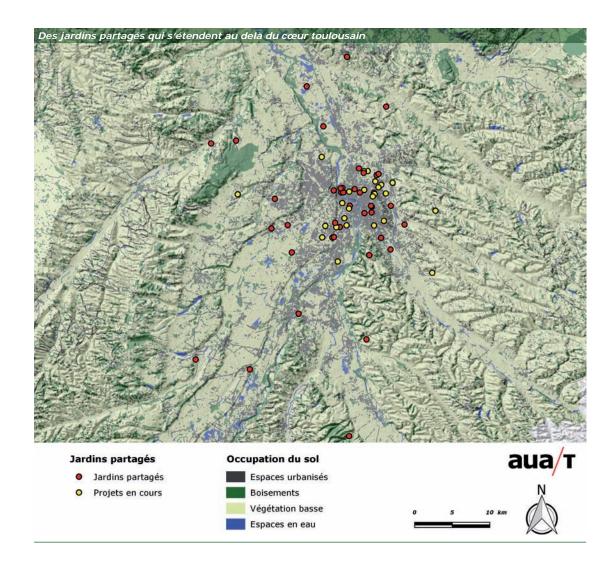
Une charte nationale depuis 1997

Une chartre nationale a été réalisée par le réseau national des jardins partagés. Les principaux principes d'un jardin partagé y sont formulés :

- la gestion participative : les usagers s'impliquent dans l'aménagement, l'organisation du jardin...;
- le respect de l'environnement : biodiversité et pratiques écologiques sont promues via des actions de sensibilisation ;
- l'animation territoriale : le jardin « s'ouvre » sur le quartier par des animations, des évènements...;
- la mixité des usages et des publics : la diversité des fonctions (récréative, nourricière, pédagogique...) favorise l'ouverture du jardin à des publics variés.







Des jardins aux contours très divers

Les jardins partagés peuvent prendre différentes formes selon le contexte et les objectifs fixés par le porteur de projet (environnementaux, sociaux...). Démonstration par l'exemple sur l'agglomération toulousaine...

Jardin en pied d'immeuble

En 2011, au pied d'une résidence de logements sociaux, dans le quartier des Sept Deniers, des bacs ont été installés par les habitants, qui les ont nommés « jardins de poche ».

Jardin dans l'espace public

Sur les bords du canal de Brienne, sur un terrain appartenant à VNF, un groupe de jardiniers a choisi de cultiver l'espace public. « Le potager de l'écluse » est accessible à tous et propose des temps de jardinage collectif.



Jardin au sein d'un parc public

Le jardin de Monlong, composé de 64 parcelles individuelles, est situé dans un parc public boisé et parcouru par un ruisseau. Le jardin partagé est accessible aux heures d'ouverture du parc public.

Jardin au sein d'une coulée verte

Le jardin des Castors, situé dans la vallée de l'Hers, a été ouvert au printemps 2014 et comporte 70 parcelles individuelles de 25, 50 et 100 m², ainsi que des parcelles et des espaces collectifs.

Jardin dans un interstice de la ville

Le jardin de Pousse-Cailloux, à Patte d'oie, a investi une étroite parcelle le long d'une église. Ce jardin de quartier réunit une cinquantaine de voisins et accueille régulièrement de petits concerts.



Une création en six étapes majeures

La méthodologie habituellement usitée intègre la création d'un jardin dans une logique de concertation avec les habitants. Elle est nécessaire pour s'adapter aux besoins de l'ensemble des acteurs concernés (habitants, bailleur social, centre social, collectivité...) et pour pérenniser le jardin dans le temps.

1. La structuration du projet

La première étape consiste à définir le projet et à expliciter ses objectifs, en prenant en compte : la faisabilité technique, l'estimation des moyens, le rôle des différents acteurs, le calendrier opérationnel...

2. Le diagnostic social et urbain

Cette étape a pour objectif de repérer les acteurs, organisés de manière plus ou moins formelle et de connaitre leur point de vue sur le projet. L'étude du terrain permet de connaitre la faisabilité du projet au travers de la disponibilité du foncier, la pollution des sols, les usages actuels, le tissu dans lequel il s'insère...

3. La mobilisation individuelle et collective

La mobilisation est une phase cruciale pour que les différents acteurs puissent participer à la création du jardin, s'y impliquer et se sentir co-responsables. Cette étape permet de compléter le diagnostic en collectant de nouvelles informations.

4. La concertation

La phase de concertation a pour objectif de coconstruire le projet. Ces temps d'échanges permettent également de renforcer la dynamique du groupe et de consolider l'appropriation du projet par les futurs jardiniers.

5. L'aménagement du jardin

L'aménagement intègre les préconisations et choix issus des ateliers de concertation, tout en respectant les contraintes du site et du maître d'ouvrage.

6. L'animation

L'animation du jardin est importante pour que le projet soit pérenne et réponde aux objectifs initiaux. Il s'agit à la fois d'accompagner les jardiniers à mieux réussir leurs cultures, mais également à enraciner le jardin dans son environnement (travail de médiation, d'écoute...).



De multiples enjeux reconnus

Le jardin partagé répond à de nombreux enjeux et peut voir un impact sur différentes échelles : de la plus petite (vie familiale ou de voisinage) à la plus grande (organisation de la métropole).

Il aide à maintenir la biodiversité en milieu urbain, à introduire la nature en ville et lutter contre les effets des îlots de chaleur urbains.

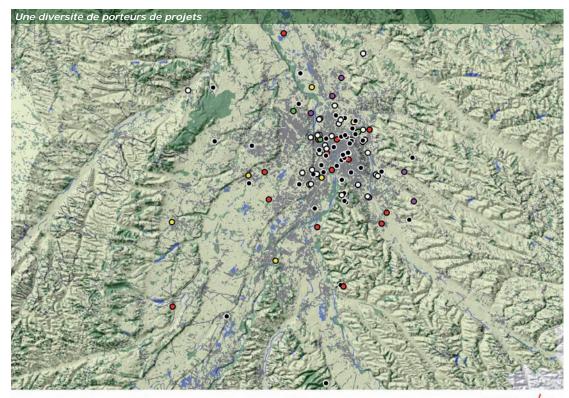
Il a un rôle économique, par la production de légumes de qualité pour les jardiniers, et également pour les collectivités par des aménagements simples et économes, directement pris en charge par les habitants.

Ils participent à la dimension sociale en contribuant au développement du quartier, en renforçant la cohésion entre voisinage, en offrant de multiples activités à partager autour de pratiques simples et conviviales.

... malgré quelques freins identifiés

On observe la difficulté pour certains jardins partagés à s'ouvrir à leur quartier, à transmettre leurs savoirfaire et à maintenir une dynamique collective. Ils nécessitent un appui à l'animation pour répondre aux objectifs initiaux qui sont l'ouverture au quartier (éviter le repli sur soi), la diversité des publics (éviter la « boboïsation » des jardins), la gestion collective du jardin (liée à la gouvernance du jardin) ...





Porteurs de projets

- Non renseigné
- Association
- Organisme social (centre social, CCAS, régie, MJC)
- Collectif habitant non structuré
- Mairie
- Fédération (FNJC, SNCF, EDF)

Occupation du sol

Espaces urbanisés



Végétation basse Espaces en eau







Des portages variés

Le projet de jardin est généralement porté par une même structure, à la fois responsable de la concrétisation du projet, de la mobilisation des partenaires, de la recherche de financement...

Différents porteurs sont ainsi identifiés dans l'agglomération toulousaine :

- collectivités : la ville de Toulouse est ainsi particulièrement impliquée ;
- bailleurs sociaux, tels que Patrimoine SA Languedocienne ;
- promoteurs privés : Icade Promotion ;
- centres sociaux ;
- associations;
- ... mais aussi groupe de futurs jardiniers...

Pour en savoir plus

- Le Jardin dans tous ses états, réseau national des jardins partagés : http://jardins-partages.org/
- Partageons les Jardins, le site : http://partageonslesjardins.fr/
- Prêter / chercher un jardin : www.plantezcheznous.com/
- Sur Toulouse : www.toulouse.fr/web/environnement/
- Lecture sur les Jardins partagés : « Utopie, écologie, conseils pratiques », par Frédérique Basset, Laurence Baudelet et Alice Le Roy, mai 2008



Cette publication a été co-réalisée par Partageons les Jardins et l'aua/T.

© Partageons les Jardins pour les photographies

